



Compte-rendu relatif à la consultation écrite du GAL du 15 au 22 décembre 2023

La consultation écrite du GAL Comminges Pyrénées a été organisée en vue de programmer 1 dossier de demande d'aide LEADER.

Le dossier présenté a été sélectionné. Comme le prévoit le règlement intérieur du GAL Comminges Pyrénées, les décisions sont adoptées à la majorité et en respect du principe du double quorum.

Ci-dessous la liste des dossiers programmés avec la note finale attribuée, le décompte des avis et le montant de l'aide LEADER octroyée au projet. Le détail de la note est indiqué en annexe.

Liste des personnes ayant participé à la consultation écrite

Membres titulaires du collège public : 6	Alain FRECHOU Céline LAURENTIES-BARRERE Alain PUENTE Patrick LAGLEIZE Michel LADEVEZE Philippe GIMENEZ
Membres titulaires du collège privé : 8	Cédric PAULUS Bertrand DUCHAZAUD Teddy SERRAR Myriam CASSING Jean ADOUE Yves NOILLY Patrick GODICHAUD Philippe SAUNIER BORRELL
Membres suppléants du collège public ayant voix délibérative : 4	Philippe BRILLAUD Jean-Claude DURROUX Claudette ARJO Daniel WEISSBERG
Membres suppléants du collège privé ayant voix délibérative : 2	Julie TALBOT Claudine DRUTEL
Membres suppléants du collège public sans voix délibérative : 2	Gérard BRILLET Guylaine DARMANI
Membres suppléants du collège privé sans voix délibérative : 1	Frédéric MALLET

Le double quorum a été atteint : 23 membres se sont exprimés dont 20 ayant voix délibérative : 10 membres du collège public et 10 membres du collège privé. La règle du double quorum est respectée (au moins la moitié des membres présents et au moins la moitié des présents appartiennent au collège du secteur privé).

Proposition de modification de la maquette financière

Le montant restant sur la fiches-action 11 ne permet pas de couvrir l'aide sollicitée par le dossier pour cette programmation.

Transfert d'un montant de **27 000 €** de la fiche action 4 (économie) vers la fiche action 11 (animer le programme LEADER).

Transfert d'un montant de **46 780,62 €** de la fiche action 4 (économie) vers la fiche action 7 (agriculture).

20 avis positifs

Les membres du comité valident la nouvelle répartition de l'enveloppe LEADER à l'unanimité. Les modifications seront apportées à l'annexe 2 de la convention LEADER.

En vertu des articles 4 et 10 de la convention LEADER entre le GAL Comminges Pyrénées, la Région Occitanie et l'Agence de services et de paiement, un courrier de notification pour une prise d'effet en date du 22 décembre 2023 sera transmis à la Région et à l'ASP.

Programmation de 1 dossier

1) Gestion du programme LEADER 2023-2024

Cette opération concerne l'ingénierie territoriale portée par le Pays Comminges Pyrénées relative à la gestion du programme LEADER pour l'année 2023/24.

Le dossier est présenté au GAL pour le solliciter sur le financement LEADER mais n'a pas à être évalué selon la grille d'analyse : raison pour laquelle il n'y a pas de proposition de note.

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 26 946,49 €.

Détail : 20 avis positifs

Un état d'avancement de la maquette financière LEADER est présenté à la fin de ce document, ainsi que le détail des notes attribuées aux dossiers.

Monsieur Jean-Yves DUCLOS
Président du Groupe d'action locale
Comminges Pyrénées



Etat d'avancement de la maquette financière LEADER au 22 décembre 2023

86 dossiers ont été programmés à ce jour représentant 99,7 % de la maquette globale en tenant compte des montants réinjectés

Fiches-action GAL Comminges Pyrénées	Montants LEADER	Programmé	Nb projets	Reste à	%	Engagé	Nb	Payé	Nb projets	Montants
1 - Patrimoine / culture	248 820 €	251 015,06 €	6	0,00 €	0%	251 024,06 €	6	172 647,62 €	4	2 195,77 €
2 - Innovation / TIC / ESS	232 780 €	232 779,69 €	8	9 566,36 €	4%	232 779,69 €	8	139 281,67 €	5	9 566,36 €
3 - Tourisme	805 381 €	829 435,95 €	16	-18 135,00 €	-2%	829 435,95 €	16	337 012,82 €	8	5 920,49 €
4 - Emploi local : Qualification des zones d'activités / Maintien et développement de l'activité en centres-bourgs	1 005 415 €	966 085,77 €	15	121 236,81 €	12%	966 085,77 €	15	309 786,57 €	8	81 906,56 €
5 - Equipements et services de proximité (hors santé)	450 040 €	457 663,95 €	7	-2 814,61 €	-1%	457 663,95 €	7	134 148,10 €	3	4 809,04 €
6 - Equipements et services de proximité (santé)	320 000 €	320 000,00 €	3	0,00 €	0%	320 000,00 €	3	50 000,00 €	1	0,00 €
7 - Agriculture locale / circuits-courts et agriculture biologique / Diversification des activités agricoles via l'agritourisme	499 156 €	499 156,41 €	11	0,00 €	0%	449 156,41 €	10	34 505,41 €	2	0,00 €
8 - Valorisation économique des ressources naturelles locales : forêt bois - artisanat	59 159 €	58 401,59 €	3	2 373,46 €	4%	58 401,59 €	3	27 864,46 €	2	1 616,20 €
9 - Mobilité / Economie d'énergie / Energies renouvelables (hors production) / Economie circulaire	293 310 €	275 174,99 €	9	18 135,00 €	6%	275 174,99 €	9	89 180,08 €	3	0,01 €
11 - Animation et gestion du GAL	293 939 €	306 658,17 €	8	1 734,39 €	1%	306 658,17 €	8	264 567,20 €	7	14 453,56 €
TOTAL	4 208 000 €	4 196 371,58 €	86	132 096,41 €	3%	4 146 380,58 €	85	1 558 993,93 €	37,0%	120 467,99 €